

**Assemblée générale**

Session extraordinaire d'urgence

Documents officiels

20^e séanceVendredi 19 septembre 2003, à 10 h 50
New York

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 50.

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare reprise la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, conformément à la résolution ES-10/11 adoptée par l'Assemblée générale le 5 août 2003, par laquelle l'Assemblée a décidé d'ajourner à titre provisoire la dixième session extraordinaire d'urgence et d'autoriser le Président de l'Assemblée générale à sa session la plus récente à reprendre les réunions à la demande des États Membres.

À cet égard, j'attire l'attention des délégations sur le document A/ES-10/237, qui contient une lettre datée du 17 septembre 2003, émanant du Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il demande, au nom des États Membres de la Ligue des États arabes, la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, et sur le document A/ES-10/238, qui contient une lettre datée du 17 septembre 2003, émanant du Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il demande également la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à la pratique établie, j'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/ES-10/240, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans laquelle celui-ci informe l'Assemblée que 13 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation, au sens de l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé****Projet de résolution (A/ES-10/L.12)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale reprend à présent son examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé ».

À cet égard, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.12.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 h 5.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour nous un grand plaisir que de vous voir présider la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation palestinienne pour la présente session vous présentera ultérieurement ses félicitations officielles.

Les États-Unis ayant opposé leur vingt-sixième veto au Conseil de sécurité sur la question de Palestine, nous sommes aujourd'hui confrontés à la décision de la force d'occupation d'« écarter » le dirigeant élu d'un peuple sans que le Conseil de sécurité puisse intervenir. Nous sommes confrontés à un État Membre dont le gouvernement irresponsable viole quotidiennement la Charte de cette Organisation internationale et ses résolutions, faisant preuve d'un mépris flagrant à l'égard de la communauté internationale dans son ensemble et lui lançant un défi direct; et ce avec l'appui et la protection de la superpuissance. Nous assistons à une campagne militaire des plus écrasantes, qu'une puissance occupante mène à l'encontre de tout un peuple en perpétrant une longue série de crimes de guerre sous le couvert de la lutte contre le terrorisme. Nous assistons à la colonisation de ce qui restait de notre territoire palestinien après 1967. Ce phénomène, qui dure depuis 36 ans, constitue le plus grand crime de guerre de l'histoire contemporaine. Il a lieu malgré l'opposition verbale de certains et l'opposition sincère d'autres, mais sans que personne ne puisse l'arrêter.

Allons-nous faire quelque chose pour y remédier? La communauté internationale trouvera-t-elle la volonté collective, face à l'absence de volonté de la superpuissance, de veiller au respect du droit international et des résolutions de l'ONU afin de réaliser un minimum de justice? Tel est mon espoir le plus grand et le plus sincère. Pourtant, je dois reconnaître que le peuple palestinien, à l'instar des millions d'habitants de la région, commence à perdre espoir et confiance dans l'utilité de tout cela.

Nous sommes venus ici aujourd'hui en ayant foi dans la volonté collective des États Membres, unis pour la paix. Nous sommes venus traiter d'une situation qui découle de l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité première – maintenir la paix et la sécurité internationales – en raison du veto que l'un de ses membres permanents a

opposé, le 16 septembre 2003, au projet de résolution qui visait, notamment, à contrecarrer la menace posée par Israël à la sécurité du Président de l'Autorité palestinienne et, partant, à prévenir les graves conséquences susceptibles d'en résulter.

Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants et vous remercions d'avoir répondu favorablement à la demande du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés de reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous adressons également nos remerciements et l'assurance de notre gratitude à tous les pays qui s'efforceront de remédier à ce qui s'est passé au Conseil de sécurité.

Le 11 septembre, les menaces qu'Israël, puissance occupante, fait planer sur le peuple palestinien et ses dirigeants sont montées d'un cran avec la décision du soi-disant cabinet de sécurité israélien d'écarter Yasser Arafat et de demander à l'armée israélienne de dresser un plan pour l'expulser de son territoire et de son pays. Ont suivi les déclarations de responsables israéliens affirmant que l'assassinat du Président Arafat constituait une option, tandis que, dans d'autres déclarations, il a été annoncé que la décision du cabinet de sécurité ne serait pas appliquée dans l'immédiat, mais au moment que choisirait Israël. Nous rejetons et condamnons vigoureusement cette décision, illégale et démentielle, et nous considérons qu'elle représente une attaque contre la dignité de la nation palestinienne et contre le choix démocratique de notre peuple.

Ces menaces prouvent une fois de plus que le Gouvernement de M. Sharon a pour dessein de s'en prendre aux dirigeants palestiniens et d'annihiler notre situation socioéconomique. Toute réalisation des menaces israéliennes sera considérée comme un acte terroriste visant à faire disparaître l'Autorité palestinienne et à enterrer le processus de paix.

Nous exprimons notre gratitude aux nations et aux organisations du monde entier qui ont condamné fermement et sans appel les menaces israéliennes, et nous vous demandons de le réaffirmer aujourd'hui en vue d'empêcher ces menaces et de les annuler.

En fait, M. Sharon et son gouvernement représentent une menace pour la stabilité de la région. Ils rejettent une paix véritable et insistent sur le recours à la force et sur une solution militaire. M. Sharon a publiquement dit à ceux qui veulent l'entendre qu'il ne

veut pas de règlement durable, mais plutôt des arrangements de transition à long terme. Il est clair que la vision de M. Sharon est l'imposition d'un certain nombre de bantoustans palestiniens séparés confinant l'ensemble du peuple palestinien dans moins de la moitié de la Cisjordanie et un peu plus de la moitié de la bande de Gaza. Les Palestiniens pourraient trouver une voie pour relier ces bantoustans et les appeler un État palestinien s'ils le veulent, alors qu'Israël gardera le reste du territoire palestinien et continuera sa colonisation et son annexion graduelle. Nous pouvons ajouter à cela le rejet de l'idée de diviser Jérusalem entre les deux parties et le rejet de tout droit pour les réfugiés palestiniens.

Cela est la vérité et tout ce qu'a dit ou fait M. Sharon est conforme à cette vision. C'est pourquoi le mur expansionniste est construit pour entourer les bantoustans et mettre fin à toute possibilité de règlement véritable. C'est également la raison qui fait que les activités de création de colonies se poursuivent, y compris par le transfert de colons israéliens sur notre terre, et c'est pourquoi Israël poursuit son escalade militaire et ses destructions et qu'il agit si activement pour retourner à la situation d'avant Oslo, 10 ans après.

Cette position politique survient après une campagne militaire israélienne sanglante contre notre peuple et qui continue depuis près de trois ans. Au cours de cette période, des pertes humaines et matérielles considérables ont été infligées à notre peuple et la situation humanitaire s'est dégradée et a atteint un seuil catastrophique.

Durant cette campagne, les forces d'occupation israéliennes ont commis des actes interdits au titre des Règles de La Haye, de la quatrième Convention de Genève et de son premier Protocole additionnel, y compris des crimes de guerre. Elles ont commis des meurtres délibérés, y compris des exécutions extrajudiciaires, imposé des châtements collectifs et procédé à la destruction sans motif de biens et d'infrastructures. Elles ont entravé la liberté de circulation d'organisations humanitaires, y compris d'organismes des Nations Unies, et du personnel des secours d'urgence. Elles ont détruit des récoltes, rasé des milliers de dunums de terres agricoles et imposé le bouclage de tous les centres d'habitation. En outre, elles ont utilisé tous les types d'armes lourdes, y compris des avions de guerre, des hélicoptères et des chars.

Les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève et les parties au Statut de la Cour pénale internationale ont une responsabilité claire face aux auteurs de crimes de guerre. Nous demandons à ces pays de procéder à des mises en accusation et de traduire en justice les Israéliens qui ont commis des crimes de guerre contre le peuple palestinien. Parmi ces individus, il y a le général Shaul Mofaz, l'ancien chef d'état-major de l'armée israélienne et l'actuel Ministre de la défense, ainsi que le général Moshe Ya'alon, le chef d'état-major actuel, et tous les commandants des unités militaires israéliennes qui ont commis des crimes de guerre. Durant des années, de nombreux crimes et massacres ont été commis contre le peuple palestinien – à Deir Yasin, Kafr Qassem et Khan Yunis – ainsi que des crimes directement liés à un individu Ariel Sharon – le colonel Sharon avec le massacre de Qibya, le Ministre de la défense Sharon avec le massacre de Sabra et Chatila, et le Premier Ministre Sharon avec le massacre dans le camp de réfugiés de Djénine. La communauté internationale doit faire en sorte que de tels crimes et massacres ne se répètent pas.

Comme si tous ces crimes ne suffisaient pas, le Gouvernement israélien essaie de décrire ce qui continue de se passer comme une guerre contre le terrorisme. Ce qui est regrettable est que certains acceptent cette approche et ont même accepté le fait qu'Israël détourne l'objectif mondial de lutte contre le terrorisme international dans le sens d'une guerre ouverte contre les Arabes et les Musulmans afin de servir des intérêts politiques étroits. Il semble que certains ont oublié qu'Israël a été le premier à introduire le terrorisme dans notre région – de l'assassinat de l'Envoyé des Nations Unies, Count Bernadotte, aux massacres commis contre notre peuple, au torpillage de l'USS Liberty, à la destruction d'un avion civil libyen et au bombardement de cibles civiles arabes, telles que l'aéroport de Beyrouth, l'école Bahr alBaqar en Égypte et la plus grande partie de la Quneitra dans le Golan syrien occupé. Il y a eu également l'assassinat de plusieurs dirigeants et cadres palestiniens à Beyrouth, Tunis et en Europe, le bombardement délibéré du bâtiment des Nations Unies à Qana, au Sud-Liban, et la menace à la sécurité et à la liberté du Président palestinien élu. Cette liste est trop longue et le temps est limité pour la détailler.

Nous sommes tous opposés au terrorisme. Pour notre part, nous avons été très clairs dans notre

condamnation des actions commises par des groupes palestiniens au mépris du droit international, en particulier les attentats-suicide visant des civils en Israël. En outre, nous avons toujours indiqué que de telles actions ne servent pas l'intérêt national du peuple palestinien ni la réalisation de ses objectifs.

Il reste que les choses ne commencent ni ne finissent à ce stade. Le problème principal est l'occupation par Israël de notre terre et le colonialisme imposé sur cette terre ainsi que le rejet par Israël de notre droit à un État de Palestine indépendant. Pourquoi les Israéliens ne quittent-ils pas notre terre? Ils pourraient alors construire tous les murs qu'ils veulent sur les frontières internationales. Pourquoi n'arrêtent-ils pas au moins la colonisation de notre terre et le transfert illégal de colons?

Il est important de noter que le premier attentat-suicide a eu lieu 27 ans après le début de l'occupation, après qu'Israël ait transféré 350 000 colons dans les territoires occupés et les ait installés dans plus de 200 colonies, et après avoir déclaré l'annexion de Jérusalem, et cela s'est fait avant et non pas en réaction ou après les attentats-suicide.

Pourquoi les Israéliens commettent-ils ces meurtres, destructions et crimes de guerre? Cela leur sert-il contre les attentats-suicide? Et pourquoi Israël commet-il ces actes d'oppression systématique et ses autres crimes depuis plus d'un quart de siècle? Ce que notre peuple ne comprend pas est la disponibilité de certains à condamner rapidement des attentats-suicide tuant des Israéliens mais pas les bombardements d'avions de guerre ou les pilonnages de chars, tuant beaucoup plus de civils palestiniens, en tout cas pas avec la même rapidité. Cela n'est pas juste, ni légalement ni moralement.

Ces attaques doivent cesser, tout comme les crimes de guerre israéliens et toutes les formes de violence afin de mettre fin à l'occupation. C'est là la clef de tout. Si cette occupation se poursuit, la violence, les crimes et les abus israéliens se poursuivront, jusqu'à l'imposition de l'occupation. La violence des Palestiniens se poursuivra, que ce soit par la résistance légitime contre l'occupation ou par des actions illégales telles que les attentats-suicide en Israël.

Cela n'est pas notre choix. Nous devons renoncer complètement à la violence et à la logique des solutions militaires. Nous devons envisager la solution

politique qui résonne espoir et nous devons reprendre les négociations. C'est là notre option. Nous disons également que la Feuille de route doit être relancée et mise en oeuvre de façon effective et honnête, mais pour cela, nous ne pouvons pas continuer d'agir comme avant. Le moment est venu d'admettre que le problème essentiel est la position d'Israël, qui insiste sur la colonisation, rejette la fin de l'occupation des terres palestiniennes et refuse d'accepter un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Si l'on ne change pas cela, il n'y aura pas de processus de paix, ni de mise en oeuvre de la Feuille de route ou de toute autre initiative. Un tel changement, s'il survient, ouvrira la voie à la mise en oeuvre par la partie palestinienne de ses obligations, y compris la cessation complète de toute violence et la garantie de la sécurité. Le moment est venu de faire face aux réalités. L'on ne peut plus couvrir les positions israéliennes ou refuser de les voir en face en espérant que le processus continuera même si c'est seulement en apparence. Il est grand temps de cesser d'inventer des raisons à la crise actuelle, telles que la situation intérieure palestinienne ou d'autres questions de ce genre, quelle qu'en soit l'importance par ailleurs.

À ce stade, il incombe à la communauté internationale et il nous incombe ici, au sein de cette dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher une explosion imminente de la situation et veiller à ce qu'il ne soit fait aucun mal à notre Président. Ces mesures doivent être prises conformément au droit international, dans le respect de la dignité nationale de notre peuple et de ses choix démocratiques, si l'on veut préserver l'option de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Soudan, qui va présenter le projet de résolution A/ES-10/L.12.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir et un honneur que de prendre ici la parole en qualité de Président du Groupe arabe et de vous présenter, Monsieur le Président, nos plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Nous pouvons compter, j'en suis certain, sur votre expérience et vos compétences pour le succès de cette session, que nous appelons tous de nos vœux.

L'Assemblée se réunit aujourd'hui en session extraordinaire autour d'une question sur laquelle maintes réunions ont été tenues, depuis plus de 50 ans, maintes résolutions et condamnations rédigées, sans réussir à faire recouvrer leurs droits à ceux qui les détiennent et sans parvenir à diminuer l'arrogance d'Israël, à changer sa politique expansionniste ni le forcer à respecter les résolutions adoptées à son encontre par les Nations Unies et le Conseil de sécurité. Israël est une puissance d'occupation usurpatrice, qui a recouru à toutes les formes de brutalité et de destruction contre le peuple palestinien et s'ingénie à faire avorter toutes les initiatives tendant à un règlement politique, dont la dernière en date - la Feuille de route, à laquelle Israël oppose depuis le début une résistance intransigeante.

Israël continue à renforcer son occupation et à poursuivre le déplacement du peuple palestinien en construisant un mur qui divise le territoire palestinien. Non content de cela, Israël a fait savoir à la communauté internationale, il y a quelques jours, sa décision subite d'expulser le Président Arafat du territoire palestinien. Un tel acte serait le point de départ d'une évolution radicale, irréversible de la situation. On attend de la communauté internationale et de son Organisation internationale qu'elles aillent au-delà de la dénonciation et de la condamnation pour adopter une démarche pragmatique, réaliste, conduisant à des résultats concrets.

Nous avons donc fait appel au Conseil de sécurité, qui voit ici son rôle et sa pleine responsabilité sur cette question directement et dangereusement défiés. Nous attendions des mesures décisives qui contraignent Israël à renoncer à l'odieuse disposition qu'il a prise. Cependant, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter la résolution qui exprimait la volonté de la communauté internationale, réitérée dans les nombreuses déclarations faites lors de la même séance, parce que les États-Unis, Membre permanent du Conseil, ont voulu imposer leur volonté à tous les autres membres et opposer leur veto pour faire échec à une initiative reflétant la volonté unanime de la communauté internationale. Il est très décevant que la partie censée servir de médiateur sincère dans le processus de paix ait ainsi usé de son veto. Les États-Unis auraient pu envoyer un message positif aux peuples de la région et au monde entier en appuyant les vérités que contenait cette résolution. Mais ils ont préféré interrompre le processus de paix en appuyant

aveuglément Israël et en l'encourageant ainsi à continuer de défier le processus de paix, de faire montre d'arrogance et de renforcer son occupation et sa politique injuste et impitoyable.

Mon intervention devant cette Assemblée est le dernier recours du peuple palestinien, qui continue de croire à la légalité de l'Assemblée générale et de ses dirigeants et d'espérer en une réaction positive de la communauté internationale, bafouée par Israël au mépris de tous les principes du droit international, de la stabilité de la région et des aspirations du peuple palestinien et des peuples arabes et musulmans du monde entier.

Je voudrais maintenant présenter le projet de résolution A/ES-10/L.12. Le projet appelle à la cessation intégrale de tous les actes de violence dans les territoires palestiniens occupés et demande à Israël, puissance occupante, de s'abstenir de menacer la sécurité du Président élu de l'Autorité palestinienne et d'exprimer son appui aux initiatives du Quatuor en faveur de la mise en oeuvre de la Feuille de route.

J'informe l'Assemblée générale que depuis la publication de ce projet de résolution, les États suivants ont décidé de s'en porter co-auteurs : Bangladesh, Brunei Darussalam, Cuba, Djibouti, Mauritanie, Namibie, Pakistan et Sénégal.

Israël viole le droit international et les normes du droit plus que tout autre État. Ses actes ne sont conformes à aucune règle ni à aucun droit et relèvent davantage de l'action de gangsters. Il semble qu'Israël continue dans cette direction malgré l'opposition générale de la communauté internationale, à moins que celle-ci n'assume les responsabilités qui lui incombent et n'œuvre concrètement et sérieusement à stopper Israël avant qu'il ne soit trop tard.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, de la détermination et de la clairvoyance dont vous avez fait preuve pour cette présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage au sérieux remarquable avec lequel vous vous êtes préparé à cette importante fonction.

Lors de l'ouverture de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, cette semaine, vous avez, courageusement, appelé de vos vœux une session pragmatique, tournée vers l'avenir, qui nous permette de donner une nouvelle impulsion à notre travail pour

l'adapter aux réalités d'un monde qui a fondamentalement changé. Il faut favoriser l'objectivité, et non la partialité, avez-vous dit, les principes et non les intérêts – tous sentiments dont s'est fait l'écho le Secrétaire général ces dernières semaines. Cette réforme de l'ONU est critique si l'on veut qu'elle apporte une contribution pertinente et crédible aux affaires mondiales dans les meilleures traditions de la Charte des Nations Unies.

Malheureusement, nous nous réunissons aujourd'hui – deux jours seulement après avoir décidé d'aborder cet ordre du jour important – afin d'examiner une initiative qui est fondamentalement contraire à cet objectif – une initiative qui retombe dans les préoccupations habituelles de l'Assemblée générale avec des résolutions interminables et partiales qui ont peu contribué à la sécurité et à la paix des Israéliens ou des Palestiniens.

Au début de cette semaine, le Conseil de sécurité a examiné et finalement rejeté une résolution qui serait venue à la défense d'un homme qui a consacré toute son énergie à saboter une longue liste d'initiatives de paix désormais reléguées au rebut de l'histoire – un homme qui a cherché à saboter la feuille de route et à empêcher l'émergence d'une nouvelle direction palestinienne habilitée à prendre des décisions, ce qui était la base de la vision du Président Bush.

Le règne corrompu de M. Arafat et l'appui continu et la tolérance dont il fait montre à l'égard du terrorisme provoquent depuis des décennies des souffrances indicibles tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Ses promesses de paix et ses discours de réconciliation ont été mensongers, mais ce qu'il a laissé en matière de détournements et d'attentats-suicide n'est que trop réel et n'a, malheureusement, une portée que trop mondiale.

Il y a presque 30 ans de cela, en 1974, M. Arafat était ici présent, à cette même tribune. Il s'est adressé pour la première fois à l'Assemblée générale, un revolver sur la hanche, parlant à la fois de porter une arme et un rameau d'olivier. Il y a deux jours seulement, M. Arafat, tout en évoquant devant les médias occidentaux ses espoirs d'une nouvelle trêve entre Israéliens et Palestiniens, aurait dit à ses partisans : « Il n'y a pas une seule personne en Palestine qui ne rêve de mourir en martyr ».

Pour nous, il est clair que tout ce temps, il n'a fait que dégainer son arme, et le rameau d'olivier n'a été

qu'une feuille de vigne utilisée pour faire obstruction et dissimuler son attitude de refus. C'est peut-être M. Arafat qui est le thème du débat d'aujourd'hui, mais c'est la cause de la paix et les droits légitimes des Israéliens et des Palestiniens qui risquent de pâtir si l'on continue à prétendre que M. Arafat est un dirigeant légitime.

Israël, plus que tout autre État, a beaucoup investi dans la parole de M. Arafat. Nous ne pouvons plus ignorer sa duplicité. La décision du Cabinet israélien en principe ne fait qu'énoncer ce que les dirigeants politiques du monde entier ont déjà reconnu et ce qui était effectivement affirmé dans la feuille de route elle-même, à savoir que M. Arafat constitue un obstacle à la paix. Il représente le passé sombre des Palestiniens plutôt que l'avenir brillant qui pourrait être le leur. Il est la plus grande tragédie de la région et de son propre peuple.

Comme tant d'autres résolutions présentées par la partie palestinienne, ce projet imagine une autre réalité où les actes brutaux de terrorisme qui tuent délibérément des civils innocents sont à peine mentionnés. En ne condamnant pas expressément et fermement le refus abject de la direction palestinienne de démanteler l'infrastructure terroriste, ce projet de résolution, présenté par le représentant palestinien, traite par le mépris les milliers de vies dévastées par le terrorisme palestinien. Ces vies ne méritent-elles pas la protection de l'Assemblée générale?

En concentrant les critiques sur les réactions face au terrorisme et non pas sur le terrorisme lui-même ainsi que sur ses victimes, ce projet de résolution se trouve dénué de substance morale. En mettant sur le même plan le meurtre délibéré de civils innocents et les opérations défensives ciblées contre les combattants illégaux responsables de ces meurtres, cette résolution ne nous donne aucune orientation morale. Les toutes premières dispositions de la feuille de route exigent expressément le démantèlement de l'infrastructure terroriste de groupes tels que le Hamas, le Jihad islamique et le Fatah Tanzim. Le fait que les dirigeants palestiniens n'aient pas honoré cette obligation ne devrait-il pas jouer un rôle prééminent dans toute évaluation juste et équilibrée des obstacles qui s'opposent à la paix?

Il y a plus en jeu aujourd'hui qu'une autre résolution qui s'ajouterait à la litanie des initiatives palestiniennes partiales qui ont été présentées dans

cette salle. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est un choix quant au type d'organisation que nous souhaitons pour l'ONU. L'Assemblée continuera-t-elle à tolérer que ses précieuses ressources soient gaspillées à l'examen d'ordres du jour anachroniques et partisans, au lieu d'aborder, sans sélectivité, la multitude de questions importantes qui préoccupent la communauté internationale aujourd'hui? Va-t-elle baisser les bras face aux efforts faits pour manipuler son ordre du jour en faveur de certains intérêts politiques ou fera-t-elle preuve d'impartialité et d'efficacité dans l'intérêt de tous?

Les États Membres savent sans aucun doute que des millions de dollars sont déjà dépensés chaque année par l'ONU pour promouvoir les intérêts et les positions de la partie palestinienne à ce conflit. Plus de 20 résolutions, dont beaucoup sont redondantes, partiales et sans aucun rapport avec la réalité, sont adoptées par l'Assemblée lors de chaque session annuelle. Des comités d'enquête et autres organes et représentants spéciaux, y compris une division entière du Secrétariat lui-même, sont en grande partie manipulés pour promouvoir et diffuser la position palestinienne au lieu de défendre la cause de la paix pour les deux peuples.

Aucun autre pays à l'ONU n'a ainsi fait l'objet d'une telle discrimination et d'une telle partialité. Et à quelle fin? Tout ce temps et toutes ces ressources ont-ils aidé les parties à se rapprocher de la paix et de la réconciliation ou n'ont-ils fait qu'intensifier l'acrimonie qui existe entre elles? Le message a-t-il été prospectif, positif et progressiste ou rempli d'amertume et générateur de division? Et tous les documents générés par ces activités ont-ils mené à une autre conclusion que c'est ailleurs que dans cette salle que l'on doit chercher un appui et un encouragement à la paix entre Israéliens et Palestiniens?

Sachant tout cela, avons-nous vraiment besoin, à la veille du débat général, de consacrer encore plus de temps à une session extraordinaire d'urgence qui enfreint les conditions mêmes de la procédure d'Union pour le maintien de la paix? Avons-nous vraiment besoin d'examiner un projet de résolution qui vise à protéger les intérêts personnels du chef du représentant palestinien plutôt que les droits légitimes des Israéliens et des Palestiniens ordinaires? Le moment n'est-il pas venu pour nous tous de dire au représentant palestinien aujourd'hui : « Ça suffit »?

Les représentants ne savent peut-être pas quelles sont les dépenses exorbitantes de cette session entièrement superflue? Cette session coûtera à elle seule plus de 30 000 dollars. Chaque séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle des décisions sur cette question ont été débattues, examinées et en fin de compte rejetées a coûté des milliers et des milliers de dollars pour rien. Comment peut-on faire avancer les objectifs de la réforme de l'Organisation, et encore plus l'objectif de la paix au Moyen-Orient si l'on continue d'agir de cette façon?

Le fait de favoriser les visées étroites du représentant palestinien non seulement ne renforce pas les moyens d'action de ceux qui sont véritablement attachés à la cause de la paix, mais en plus, cela est préjudiciable à la réputation et à la crédibilité de l'ONU en tant que membre du Quatuor et en tant que voix critique dans les affaires du monde. Les États Membres de l'ONU doivent décider s'ils veulent remplir l'ordre du jour de l'Assemblée avec des questions dépassées, partiales ou susceptibles de créer des divisions ou si l'Assemblée souhaite s'adapter aux défis du XXI^e siècle. Elle ne peut faire les deux en même temps.

Ce type de résolution peut contribuer à perpétuer un régime corrompu qui ne rend des comptes à personne et ne fait rien pour aider les Palestiniens eux-mêmes. Vous ne trouverez aucun dirigeant arabe et aucun Palestinien dans la rue qui n'admettra pas, du moins à titre confidentiel, que M. Arafat n'a pas vraiment amélioré la situation du peuple palestinien. Le gain de M. Arafat est la perte du peuple palestinien.

Israël espère toujours voir apparaître de nouveaux dirigeants palestiniens qui seront à la hauteur de leurs obligations. Nous sommes résolus à résoudre ce différend par le dialogue, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Bien que nous soyons obligés de protéger nos citoyens contre le terrorisme, nous savons qu'au bout du compte, ce conflit n'a pas d'issue militaire. Nous demeurons attachés, comme nous l'avons prouvé dans le passé, à l'idée de faire des compromis douloureux pour que se réalise la vision d'Israéliens et de Palestiniens vivant côte à côte, dans la dignité et la sécurité mutuelle. Mais nous ne pouvons pas négocier avec des dirigeants palestiniens voués à la destruction de l'État juif plutôt qu'à la création d'un État palestinien démocratique et dynamique. Nous ne pouvons transiger avec des

dirigeants qui nous haïssent davantage qu'ils n'aiment leurs propres enfants.

Si nous voulons traiter des questions fondamentales de ce conflit et progresser vers son règlement pacifique, nous n'avons pas besoin de davantage de résolutions de l'ONU. Il nous faut, en premier lieu, des dirigeants des deux camps qui soient attachés au dialogue et à la réconciliation mutuelle. M. Arafat n'est pas un tel dirigeant.

Le fait d'être un dirigeant non seulement confère des droits, mais impose également des responsabilités : chercher à améliorer le sort de son peuple et non pas à perpétuer son propre pouvoir et à préserver sa richesse. Nous savons qu'il existe de tels dirigeants au sein de la société palestinienne, et si nous pouvions les libérer de l'emprise de M. Arafat, ils seraient en mesure d'œuvrer avec Israël en faveur de la préservation du processus de paix et de parvenir à une véritable solution. Mais si ce fléau du terrorisme qui s'est développé pendant si longtemps sous le règne de M. Arafat n'est pas extirpé de manière décisive, Palestiniens et Israéliens continueront de souffrir. La promesse de la paix et de la prospérité continuera d'être rejetée par ceux qui accordent davantage de valeur à la mort qu'ils ne sont épris de la vie.

J'exhorte les délégués ici présents aujourd'hui à ne pas appuyer ce projet de résolution et à s'opposer au gaspillage constant du temps et des ressources de l'ONU. S'ils se soucient véritablement de la paix au Moyen-Orient, ainsi que de la réputation et de la crédibilité de l'ONU et du succès de cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, il ne devrait pas y avoir d'autre option.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais m'adresser à l'Assemblée générale en ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence se justifie par la détérioration rapide de la situation dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et, plus récemment, par la décision du Gouvernement israélien d'expulser en principe le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

Au cours de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue quatre jours auparavant, une majorité écrasante des orateurs a dénoncé la décision israélienne

et a exhorté Israël à la révoquer sur-le-champ. L'incapacité consternante du Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies et à aborder cette question avec détermination fait que nous nous réunissons de nouveau à l'Assemblée générale pour que l'ONU puisse honorer ses responsabilités permanentes en ce qui concerne la question de Palestine.

Le Comité a demandé à de nombreuses reprises au Gouvernement israélien de lever le siège imposé au Président Arafat. Pendant de longs mois, le Président Arafat a été confiné par l'armée israélienne dans son quartier général, la muqataa, à Ramallah. Le peuple palestinien a été privé de sa direction et de ses conseils, notamment à un moment où les incursions, les raids et les exécutions extrajudiciaires perpétrés par l'armée israélienne se sont intensifiés.

La décision israélienne était injustifiée et tout à fait irresponsable. De hauts fonctionnaires israéliens en sont venus à dire expressément que l'assassinat du Président Arafat était l'une des options pour appliquer cette décision, qui constitue un affront à la dignité du peuple palestinien et ne contribue nullement à créer une ambiance propice à la reprise des négociations de paix.

Le Comité est extrêmement préoccupé, car si cette décision était appliquée, elle aviverait sans aucun doute la colère des Palestiniens qui sont déjà exaspérés par les conditions misérables dans lesquelles ils vivent sous l'occupation israélienne permanente. Le Comité exhorte le Gouvernement israélien à s'abstenir de proférer des menaces, en particulier à l'égard de la sécurité personnelle du Président Arafat. Israël doit respecter le droit international, y compris la quatrième Convention de Genève.

La situation déplorable qui règne dans les territoires palestiniens occupés est profondément alarmante. La période de calme relatif qui a suivi la trêve déclarée par les groupes palestiniens au mois de juin a cédé le pas à une violence revancharde et meurtrière le mois dernier. La position de notre Comité à cet égard est claire et ferme : tout en reconnaissant le droit d'Israël à la sécurité, le Comité condamne de la façon la plus énergique la politique ainsi que la pratique d'exécutions extrajudiciaires, et souligne que ces agissements sont inadmissibles en vertu du droit international humanitaire.

De même, le Comité condamne toutes les attaques contre la population civile israélienne, indépendamment de leur provenance ou motivation, puisqu'elles sont dénuées de toute justification morale et ne contribuent pas à la cause de la paix et de la réconciliation défendue par l'Autorité palestinienne. Cependant, nous considérons que la cause principale de ces actes, c'est la persistance de l'occupation et l'absence de progrès appréciables dans le domaine politique.

Le Gouvernement israélien n'a fait aucun geste notable susceptible d'améliorer la vie quotidienne des Palestiniens. Après avoir brièvement éliminé quelques contrôles et libéré quelques prisonniers, il continue d'élargir, de façon agressive, ses colonies de peuplement illégales. Nous avons manifesté notre préoccupation à l'égard de la construction du mur de séparation. C'est un projet illégal, qui se construit non pas sur la Ligne verte, mais bien en territoire palestinien, privant ainsi des milliers de Palestiniens de leurs moyens de subsistance et créant de fait une situation de ghetto. Il présage des résultats des négociations futures sur le statut permanent et exclut toute possibilité d'instaurer un État palestinien contigu.

Le Comité demande à la communauté internationale, et notamment aux dirigeants du Quatuor, de tout mettre en oeuvre afin de sauver la situation et de donner une nouvelle impulsion aux efforts visant à aider les parties à reprendre les négociations et à faire avancer le processus de paix, en prenant comme guide la Feuille de route. Celle-ci continue de représenter la meilleure façon de procéder. Elle a été acceptée par les Palestiniens, et ses objectifs sont clairs et demeurent valables : la fin de l'occupation; la fin du terrorisme et de la violence; un règlement permanent du conflit fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité; et la réalisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Permettez-moi, pour terminer, de lancer un appel aux membres de l'Assemblée générale pour qu'ils envoient un message clair au Gouvernement israélien, à savoir qu'il doit reconnaître que le Président Arafat est le dirigeant véritable et légitime du peuple palestinien. Les efforts visant à l'expulser ou à le marginaliser ne contribuent pas à la cause que nous défendons tous, celle de la paix.

J'aimerais dire ce qui suit en ma qualité de représentant de Cuba.

Permettez-moi de remercier le Président pour la convocation de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin que, face à la paralysie du Conseil de sécurité, les États Membres puissent agir, réfléchir et exprimer démocratiquement leurs vues sans que, comme cela s'est produit lors de la récente séance du Conseil de sécurité consacrée à ce même sujet, on restreigne de manière autoritaire leur libre expression – sans même préserver les apparences de l'égalité souveraine – au sein d'un organe somme toute non démocratique, et où même les membres non permanents souffrent de discrimination.

Environ 3 600 personnes dont presque 2 800 civils palestiniens innocents ont trouvé la mort depuis septembre 2000 dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Les exécutions extrajudiciaires s'intensifient. Le terrorisme d'État, avec ses armes modernes et meurtrières, se poursuit. On est actuellement en train d'ériger un mur destiné à créer un Bantoustan palestinien. L'économie palestinienne est asphyxiée. L'Autorité palestinienne et son président légitime sont assiégés.

Le veto des États-Unis, utilisé 26 fois à ce jour pour empêcher l'application des résolutions du Conseil, l'invocation du Chapitre VII de la Charte et la constitution d'une force internationale qui protégerait la population palestinienne désarmée, continue de paralyser le Conseil de sécurité.

On ne parviendra pas à une paix juste et durable au Moyen-Orient tant que l'occupation israélienne persistera; tant que le peuple palestinien ne sera pas en mesure d'exercer son droit légitime à créer un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est; tant que tous les territoires arabes occupés ne seront pas restitués; tant qu'Israël ne se sera pas retiré de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967; tant que ne cesseront pas les provocations israéliennes dans le sud du Liban; tant qu'on n'aura pas garanti le retour des réfugiés palestiniens et tant que les colonies de peuplement israéliennes illégales ne seront pas démantelées.

Cuba réaffirme sa condamnation des attentats-suicide à la bombe visant les civils israéliens qui continuent d'être des victimes innocentes d'une spirale de violence engendrée par la politique de leur gouvernement. Mais nous rejetons également la

manipulation de ces actes individuels pour tenter de justifier le terrorisme d'État et les atrocités perpétrées par une armée disposant des moyens les plus modernes et les plus meurtriers.

La délégation cubaine répète qu'il faut respecter le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève.

Cuba exige le plein respect de l'intégrité physique et de la dignité du Président Yasser Arafat. Nous demandons également instamment que, face à l'incapacité manifeste du Conseil de sécurité de s'acquitter de ses fonctions, l'Assemblée générale exerce sans atermoiement ni retard les pouvoirs vastes et considérables que lui confère la Charte des Nations Unies.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Nous sommes convaincus que vous la saurez mener à une conclusion heureuse.

Le Mouvement des pays non alignés a appuyé de tout coeur la demande du Groupe des États arabes en faveur de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence. La présente séance a un objectif important : faire justice au sein de l'Organisation des Nations Unies à une question importante qui ne concerne pas seulement le peuple palestinien, lequel subit depuis beaucoup trop longtemps des difficultés, des humiliations et des atteintes à sa dignité inimaginables, mais également l'ensemble de la communauté internationale. Nous faisons ce matin appel à l'Assemblée générale dans des circonstances regrettables, en particulier eu égard au fait que le Conseil de sécurité n'a pas pris de mesures urgentes pour réagir à la décision israélienne d'expulser le Président Arafat de la Cisjordanie.

M'exprimant en son nom, j'avais clairement exposé la position du Mouvement des pays non alignés lors du débat au Conseil de sécurité tenu le 15 septembre 2003. Je ne souhaite pas répéter l'intégralité de cette déclaration aujourd'hui. Le Mouvement des pays non alignés reste très déçu par le résultat de l'examen par le Conseil de sécurité du projet de résolution dont il était saisi. Le 16 septembre 2003 est hélas devenu une autre triste date, non seulement pour les Palestiniens mais pour tous ceux qui souhaitent voir la paix régner entre Palestiniens et

Israéliens, triste parce que le Conseil n'a pas envoyé à Israël le message qui convenait. Le projet de résolution présenté au Conseil exigeait que l'on mette fin au cycle de violence et exhortait Israël de s'abstenir de tout acte d'expulsion et de cesser de proférer des menaces contre la sécurité du Président Arafat. Son adoption aurait contribué à faciliter de nouveaux efforts en faveur de l'application de la Feuille de route. Le Conseil aurait pu agir avec détermination pour faire avancer le processus de paix. Malheureusement, il n'a pas été en mesure de le faire et a donc laissé passer une occasion importante.

Le Mouvement des pays non alignés a clairement indiqué qu'il condamnait la violence et le terrorisme. Nous réaffirmons que le meurtre de victimes innocentes au cours de ce conflit, que celles-ci soient israéliennes ou palestiniennes, est inacceptable. Mais nous sommes indignés par l'intensification de l'occupation israélienne, par les meurtres délibérés de civils; par les exécutions extrajudiciaires, la destruction de foyers, de terres agricoles et d'autres biens; par l'asphyxie de l'économie palestinienne; et les châtements collectifs et autres pratiques employés délibérément et systématiquement contre la population palestinienne. Nous sommes également scandalisés par la persistance des activités de colonisation sur les terres palestiniennes et, en particulier actuellement, par la construction du mur de séparation expansionniste. Le comportement d'Israël, particulièrement à un moment où la paix semble à portée de main, fait douter de l'attachement d'Israël à la paix. Ce qu'Israël continue de faire, et ce qu'il a promis de faire contre le Président Arafat, ne correspond pas au comportement d'un vrai partenaire engagé dans des négociations de paix.

Au cours du débat au Conseil de sécurité, et en ce moment même à l'Assemblée générale, on tente manifestement de détourner l'attention de la question urgente qui nous préoccupe au profit de la question du terrorisme. Le Président Arafat est qualifié de terroriste qu'il faut écarter. On le décrit également comme un grand obstacle à la paix qu'il faut écarter ou, à défaut, isoler tant physiquement que diplomatiquement. Il n'en demeure pas moins que le Président Arafat est le dirigeant du peuple palestinien. Les Palestiniens l'ont élu démocratiquement. L'éloigner par la force, l'expulser ou, comme certains le suggèrent, le tuer, auraient des conséquences tragiques tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, pour ne pas parler

du processus de paix lui-même. Nous condamnons fermement cette décision et exigeons qu'Israël s'abstienne de tout acte d'expulsion et mette fin à ses menaces à l'égard de la sécurité du Président Arafat.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la décision du Cabinet israélien est un autre exemple frappant des tentatives délibérées d'Israël d'intimider et de dominer le peuple palestinien, de son manque de considération pour l'opinion publique internationale, et de son mépris envers le droit international. Cette provocation et sa mise en oeuvre ne feraient qu'aggraver la situation et intensifierait le cycle de violence. Le Conseil de sécurité n'a pas transmis ce message à Israël. Il incombe désormais à l'Assemblée générale d'assumer cette responsabilité. La décision de l'Assemblée générale ne devrait pas être seulement un message envoyé à Israël; elle doit également redonner espoir au peuple palestinien et à tous ceux qui aspirent à la paix dans la région, aux Palestiniens et aux Israéliens en particulier.

L'Assemblée générale doit défendre la primauté du droit puisque le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de le faire la semaine dernière sur cette question particulière. Chaque Membre de l'ONU se doit de veiller à ce que les droits souverains du peuple palestinien soient rétablis immédiatement. Il faut amener Israël à comprendre qu'il ne peut continuer de faire fi du droit international tout en espérant de parvenir à la paix. L'élimination du dirigeant légitime du peuple palestinien et du symbole de sa lutte ne garantirait ni la paix ni la sécurité d'Israël. C'est un défi à la logique que de penser que l'annihilation de la direction, de la structure politique et des institutions gouvernementales palestiniennes puisse jamais aboutir à la paix, à la sécurité et à la prospérité d'Israël.

Nous ne devons pas perdre de vue la cause fondamentale de ce conflit violent, dont l'essence ne se réduit pas au seul terrorisme et sa menace à la sécurité d'Israël. Elle réside en fait dans l'occupation illégale, par Israël, des terres palestiniennes et des humiliations constantes infligées au peuple palestinien.

Il s'agit d'un conflit alimenté depuis 36 ans par l'occupation israélienne et par ses violations systématiques des droits de l'homme, ses mesures et pratiques provocatrices sur le territoire palestinien occupé. Israël ne peut justifier ses actions en invoquant la lutte contre le terrorisme.

On a lancé des accusations contre le Président Arafat et affirmé qu'il représentait un obstacle au processus de paix. Mais, à l'évidence, nous savons tous que ce n'est pas le Président Arafat qui fait obstacle à la paix; c'est le refus d'Israël de mettre fin à l'occupation, de démanteler les colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza et de renoncer à ses plans expansionnistes pour un Grand Israël. Pour que la paix règne, les deux parties doivent agir en conséquence. À cet égard, nous espérons que les membres du Quatuor – individuellement ou collectivement – déploieront des efforts sérieux et audacieux pour aider les parties à parvenir à une paix juste, globale et durable qui mettra un terme aux souffrances qui affligent tant les Palestiniens que les Israéliens.

Comme je l'ai fait au Conseil de sécurité, je souhaite déclarer aujourd'hui que le Mouvement des pays non alignés demeure attaché à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Le Mouvement appuie fermement la solution de deux États sur la base de la ligne de 1967. Nous sommes persuadés que la paix au Moyen-Orient ne pourra être obtenue que grâce à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à l'exercice de la souveraineté au sein de son propre État, la Palestine, ayant sa capitale à Jérusalem-Est.

Nous demandons à Israël de revenir à la raison et d'accepter la solution de deux États, telle qu'envisagée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et préconisée dans la Feuille de route. Ce n'est que si Israël accepte un État palestinien et demeure attaché à sa création que sa sécurité pourra être assurée. La poursuite de l'occupation israélienne et de la campagne militaire brutale ne peut constituer une solution viable. Nous sommes convaincus que l'imposition de politiques et pratiques israéliennes destinées à détruire et à ruiner la société palestinienne et l'Autorité palestinienne compromet gravement le processus de paix. Il faut obliger Israël à se conformer au droit international et au droit international humanitaire.

À cet égard, nous continuons de prôner la relance de la Feuille de route et le déploiement de nouveaux efforts intenses par le Quatuor et les parties concernées pour remettre le processus de paix sur les rails. Nous nous félicitons de la tenue, la semaine prochaine à New York, de la réunion des acteurs principaux du Quatuor et nous espérons que des résultats concrets et prometteurs en émaneront.

Le Mouvement des pays non alignés considère que l'Assemblée générale est tenue de débattre de cette question, qui n'est certainement pas dépassée. L'Assemblée générale doit se prononcer fermement contre toutes les actions susceptibles de compromettre davantage le processus de paix. Elle doit montrer que la communauté internationale n'a pas abandonné le peuple palestinien et que l'Organisation des Nations Unies continuera de persévérer dans la mise en oeuvre de la Feuille de route et dans la réalisation de la vision de deux États. Notre attachement à la paix au Moyen-Orient ne doit pas faiblir.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'exhorte les Membres de l'Assemblée générale à apporter un appui écrasant au projet de résolution dont nous sommes saisis ce matin.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente session d'urgence de l'Assemblée générale a pour toile de fond une situation tragique dans les territoires palestiniens. En dépit des efforts diplomatiques, les relations entre Palestiniens et Israéliens sont tombées dans un cercle de violence vicieux, marqué notamment par le terrorisme et les actes de représailles.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens se trouve à un tournant grave. Une question se pose à nous avec force, à savoir quelles mesures doivent être prises pour sortir enfin le processus de paix au Proche-Orient de l'impasse. Nous sommes convaincus que cela ne peut être fait que si nous continuons à élaborer un programme politique commun permettant de garantir que les parties s'acquittent de façon inconditionnelle des obligations contractées au titre de la Feuille de route élaborée par le Quatuor des médiateurs internationaux. Cela signifie qu'il faut mettre fin aux raids terroristes contre la population civile israélienne, que la Russie condamne fermement, car ils sapent les perspectives des Palestiniens de parvenir à leur État patrie indépendant. Ils ne peuvent être le moyen d'atteindre des objectifs politiques.

Nous invitons instamment la direction de l'Autorité palestinienne à prendre des mesures immédiates afin de mettre fin aux actions terroristes. Les dirigeants israéliens doivent eux aussi s'acquitter de leurs responsabilités au titre de la Feuille de route. Nous soulignons une fois encore que les exécutions extrajudiciaires et le recours disproportionné à la force

sont inacceptables et qu'il faut s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent de l'issue des pourparlers sur le statut final des territoires palestiniens.

Nous réaffirmons qu'en exécutant sa décision d'« écarter » le chef de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, le Gouvernement israélien commettrait une grave erreur politique qui aurait les conséquences les plus néfastes sur la situation régionale et aboutirait à un enchaînement d'événements incontrôlable.

Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas été disposé à adopter une résolution portant sur l'aggravation de l'affrontement israélo-palestinien confirme qu'il faut déployer des efforts internationaux plus énergiques afin de surmonter la crise actuelle. Il est manifeste qu'il faut exercer des pressions sur les parties pour qu'elles s'acquittent de leurs engagements au titre de la Feuille de route. Toutes les parties concernées et les médiateurs internationaux qui peuvent exercer un contrôle sur la mise en oeuvre de la Feuille de route doivent se mettre d'accord sur la marche à suivre.

La réunion prochaine du Quatuor des médiateurs internationaux, qui doit se tenir à New York au niveau des Ministres des affaires étrangères et inclure le Secrétaire général revêtira une grande importance. Nous comptons que cette réunion donnera lieu à des résultats concrets.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à la Présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous votre brillante conduite, elle sera couronnée de succès. La Chine comprend pleinement et appuie la demande formulée par la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés tendant à reprendre la présente session. Nous espérons que notre réunion aura des effets positifs sur la situation qui prévaut entre Israël et la Palestine.

Le lancement de la Feuille de route en juin avait suscité des possibilités et des espoirs nouveaux pour le processus de paix entre Israël et la Palestine. Cependant, de graves désaccords entre Israël et la Palestine sur la mise en oeuvre de la Feuille de route sont apparus récemment, aboutissant à une exacerbation de la violence et conduisant les pourparlers de paix à l'impasse. La Chine est

gravement préoccupée et alarmée par l'aggravation des tensions au Moyen-Orient. Nous espérons qu'Israël et la Palestine préserveront les fruits des pourparlers de paix recueillis depuis le lancement de la Feuille de route, mettront fin aux affrontements violents et s'abstiendront de toute action susceptible d'aggraver encore la situation.

Le Président Yasser Arafat est le dirigeant élu et légitime du peuple palestinien. La décision prise par Israël de l'expulser ne contribuera pas à réduire les tensions. Elle ne fera que renforcer la haine de part et d'autre. Nous appelons instamment le Gouvernement israélien à revenir sur sa décision. À notre avis, Israël et la Palestine devraient accepter les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe « terre contre paix » et continuer à s'engager dans des pourparlers de paix. C'est la seule façon de mettre un terme à un cycle de violences qui dure depuis trois ans, d'éliminer les racines des actes de violence, de régler de manière appropriée les différends entre les deux parties et de parvenir à la coexistence pacifique.

Le règlement de la question israélo-palestinienne commande la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et le monde tout entier. La communauté internationale devrait donc redoubler d'efforts pour exercer une influence positive et accélérer le processus de paix au Moyen-Orient. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours défendu la justice dans cette question et a déployé des efforts actifs pour promouvoir ce processus de paix, à diverses étapes. La Chine, avec le reste de la communauté internationale, est prête à continuer à jouer un rôle constructif pour introduire une stabilité à long terme au Moyen-Orient.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est fière de travailler sous votre présidence en cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous voulons vous transmettre, à vous et à nos frères et soeurs des Caraïbes, nos félicitations à l'occasion de votre accession à ce poste important.

Je voudrais indiquer aussi que je m'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, par son Président, l'Ambassadeur de la Malaisie.

Votre présidence, Monsieur, ne fait que commencer et nous venons déjà, devant vous, nous

exprimer sur la situation au Moyen-Orient. À moins que la communauté internationale ne prenne des mesures immédiates pour stabiliser la situation, nous courons à une grave catastrophe.

Un an s'est écoulé depuis la dernière reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. À cette occasion, nous avons fait nôtres les observations qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur le massacre commis dans le camp de réfugiés de Djénine, quant à la nécessité pressante pour les parties de reprendre un processus qui les conduirait à la table de négociations. Mais cela ne semble pas avoir changé du tout la situation.

La plus grande difficulté que nous affrontons maintenant provient du fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter de ses responsabilités s'agissant de la question du Moyen-Orient. Le Conseil a pour mandat de traiter des questions relevant de la paix et de la sécurité internationales. Mais, s'agissant du Moyen-Orient, le Conseil n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre ses résolutions. Les militaires israéliens ont donc l'impression erronée qu'ils ont le feu vert pour prendre des mesures contre les civils palestiniens. En même temps, cela a permis aux groupes palestiniens armés de mener des représailles contre les civils israéliens. Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'agir de manière décisive a permis à ceux qui s'opposent à une solution pacifique de déterminer l'ordre du jour.

Les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent espérer se rapprocher de la paix s'ils continuent à se massacrer les uns les autres. Le Gouvernement sud-africain a toujours déclaré que la violence, considérée comme une tactique et une stratégie, ne conduira jamais à la paix à laquelle aspirent si ardemment les peuples palestinien et israélien.

Plus inquiétantes encore sont les informations selon lesquelles le Cabinet israélien a pris la décision d'expulser, voire peut-être d'assassiner, le Président Yasser Arafat, dirigeant démocratiquement élu du peuple palestinien. Le fait que le Président Arafat incarne l'identité palestinienne et les aspirations nationales est occulté par la haine qui s'est déchaînée au Moyen-Orient. Le Gouvernement sud-africain condamne solennellement tous les actes de violence, notamment contre des civils innocents.

L'année dernière, une chance bien claire de faire progresser le processus de paix s'est présentée avec la

Feuille de route du Quatuor. Cette dernière a conduit Israéliens et Palestiniens à un point où ils pouvaient entamer des pourparlers sur un avenir commun de paix. La Feuille de route a offert des possibilités nouvelles de renforcer la confiance entre les parties. Son succès majeur fut de conduire à un cessez-le-feu qui a suscité l'espoir que les parties pourraient profiter de ce calme relatif pour faire progresser le processus politique.

Malheureusement, cette chance a été perdue. Dans sa déclaration du 15 septembre 2003 au Conseil de sécurité, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, a dit que :

« le principe de parallélisme, de réciprocité en tous points entre les deux parties est un concept fondamental de la Feuille de route. Le point faible des timides efforts de mise en oeuvre déployés par les deux parties, ces quatre derniers mois, est que l'on n'a pas insisté sur ce parallélisme. Résultat : une seule question mais une question essentielle – la sécurité des Israéliens face au terrorisme – est devenue l'idée essentielle de la mise en oeuvre de la Feuille de route. » (*S/PV.4824, p. 5*).

Il semble que la seule manière véritable de sortir de ce dilemme est de faire pression, au niveau international, sur les deux parties pour qu'elles respectent leurs engagements. Le Gouvernement israélien doit immédiatement mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, démanteler les colonies de peuplement et le mur de séparation, et revenir sur sa décision d'expulser le Président Arafat ou d'attenter à sa vie.

Si le Conseil de sécurité veut encore apparaître comme saisi de la question du Moyen-Orient, il doit adopter immédiatement une résolution, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, appelant à la cessation complète de tous les actes de violence, de terreur, de provocation, d'incitation à la haine et de destruction. Une telle résolution, adoptée au titre du Chapitre VII, devrait également exiger qu'Israël, puissance occupante, respecte ses obligations au titre du droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Conseil de sécurité devrait aussi affirmer clairement que les menaces d'expulser ou d'assassiner les dirigeants du peuple palestinien sont inacceptables et illégales, tout

comme l'est la construction d'un mur de séparation sur le territoire palestinien. En outre, le Conseil devrait autoriser le déploiement d'une présence internationale pour suivre la mise en oeuvre, de part et d'autre, de cette résolution au titre du Chapitre VII.

Une action aussi décisive du Conseil enverrait à toutes les parties au Moyen-Orient le signal que la communauté internationale est déterminée à mettre un terme à cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Tant que le Conseil de sécurité adoptera des résolutions qui ne sont pas mises en oeuvre, les forces de la violence au Moyen-Orient continueront de penser qu'elles peuvent déterminer l'ordre du jour.

Le rôle de l'Assemblée générale est crucial dans ce débat sur le Moyen-Orient. Cette Assemblée est la seule instance où tous les États Membres ont une chance égale de prendre la parole sur le Moyen-Orient. Nous pensons que notre présence ici est extrêmement importante. Nous parlons en effet de vies, celles de Palestiniens et celles d'Israéliens. Ces vies sont trop importantes pour que nous nous taisions.

Nous sommes consternés à l'idée que l'on puisse parler de ce débat en termes des moyens financiers investis par l'Organisation des Nations Unies. Si l'Assemblée ne peut pas trouver le temps de débattre du Moyen-Orient, quelle autre question majeure au regard de la sécurité mondiale examinerons-nous? Si nous célébrons, en Afrique du Sud, le dixième anniversaire de la fin de l'apartheid, c'est parce que l'Assemblée générale a consacré plus de 46 ans à cette question. Nous n'accepterons jamais que l'Assemblée générale soit tenue de considérer ses débats sous l'angle de leur coût, surtout au sujet d'une question aussi importante que le Moyen-Orient.

La lutte pour l'autodétermination que le peuple palestinien mène en vue d'obtenir un État qui lui appartienne en propre, contigu à celui d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, voilà ce que nous sommes déterminés à soutenir. Nous sommes convaincus que la paix ne régnera jamais au Moyen-Orient tant que cela ne sera pas concrétisé. Comme mon gouvernement l'a déclaré à maintes reprises, la seule façon de réaliser la paix au Moyen-Orient réside dans le dialogue et non pas dans la violence.

C'est pour ces raisons que ma délégation insiste pour que nous appuyions le projet de résolution présenté par le Groupe arabe et soutenu par le Mouvement des pays non alignés.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) : Lundi, les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont entendu l'exposé de M. Terje Roed-Larsen et ont convenu avec lui que la communauté internationale doit impérativement prendre des mesures pour relancer la Feuille de route. Nous en connaissons tous les dispositions. Je voudrais toutefois en citer trois. Premièrement :

« Les services de sécurité restructurés et recentrés de l'Autorité palestinienne entreprennent des opérations suivies, ciblées et efficaces en vue de s'attaquer à tous ceux qui se livrent à des activités terroristes et de démanteler l'infrastructure et les moyens des terroristes. »

Cela suppose que l'on commence à confisquer l'infrastructure et les moyens des terroristes.

« Ces opérations supposent que l'on commence à confisquer les armes illégales et à regrouper les services de sécurité, qui ne doivent pas être associés avec la terreur et la corruption. »

Deuxièmement :

« Le Gouvernement israélien ne prend aucune disposition susceptible de nuire à la confiance, notamment les expulsions, les attaques dirigées contre des civils, la saisie ou la destruction d'habitations et de biens palestiniens comme mesure punitive ou destinée à faciliter les activités de construction par Israël, la destruction d'institutions et d'infrastructures palestiniennes, et autres mesures énoncées dans le plan de travail Tenet. »

Ce sont des dispositions qui figurent dans la Feuille de route. Troisième et dernier point que je citerai de la Feuille de route :

« Les États arabes cessent tout financement public et privé et toutes autres formes de soutien à des groupes qui encouragent ou commettent des actes de violence ou de terrorisme. »

La délégation des États-Unis estime qu'il n'existe pas d'autre solution à l'heure actuelle. Nous devons

diriger tous nos efforts et toute notre énergie vers le succès de la Feuille de route.

Le Secrétaire d'État Powell a déclaré que les États-Unis n'ont appuyé ni l'élimination de M. Arafat, ni son exil forcé, et que telle demeure notre politique. Nous jugeons déséquilibrés les projets de résolution examinés à l'Organisation des Nations Unies cette semaine du fait qu'ils mentionnent uniquement Israël et omettent de mentionner les groupes qui veulent saboter la Feuille de route. Nous nous opposons à ces projets de résolution en raison de leur déséquilibre et de l'omission des éléments que nous avons exposés : condamnation des actes de terrorisme; condamnation explicite du Hamas, du Jihad islamique palestinien et de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa; et appel au démantèlement de l'infrastructure d'appui à ces opérations terroristes.

Il est particulièrement décourageant d'assister à la réapparition de récriminations partisanses au sein de l'ONU quelques jours seulement avant la tenue du débat général et de la réunion ministérielle du Quatuor, qui doit avoir lieu avant la fin du mois. Je regrette que l'Organisation des Nations Unies ne délivre pas un message unanime et positif en faveur du processus de paix dès le début de la présente session de l'Assemblée générale. Cette polarisation porte atteinte aux efforts diplomatiques collectifs visant à faire avancer ces questions, dans cette enceinte ou avec les parties sur le terrain. Notre devoir est d'essayer de convaincre les deux parties de reprendre les négociations qui conduiront à la paix au Moyen-Orient. Nous avons déjà exposé la manière dont on pourrait y arriver au moyen de la Feuille de route. Au lieu de convoquer systématiquement des sessions extraordinaires d'urgence, efforçons-nous plutôt d'œuvrer pour la paix.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de ma première intervention, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale et de vous présenter mes vœux de plein succès tout au long des délibérations et, en particulier, à l'occasion de ce débat dont l'issue, je l'espère, sera constructive pour l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela voudrait affirmer devant l'Assemblée générale que le Gouvernement vénézuélien a clairement fait part de sa position à l'égard des

mesures prises contre le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, et notamment au sujet de son expulsion. Cette position a été exprimée dans le communiqué dont je vais maintenant donner lecture.

« Le Ministère des relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela partage, avec les membres de la communauté internationale engagés dans les efforts de paix au Moyen-Orient, l'immense inquiétude suscitée par le fait que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, risque d'être expulsé du cadre naturel et juridique dans lequel il exerce ses fonctions de représentant légitime du peuple palestinien. Il nourrit l'espoir qu'au nom de la paix et de la sécurité permanentes des peuples juif et palestinien, ces mesures ne seront pas mises à exécution. Toute expulsion ou tout isolement des principales figures du conflit marque l'échec des efforts et des négociations en faveur de la paix et de la réconciliation.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position sur la question palestinienne, prônant le respect des droits des deux parties et appuyant les initiatives engagées par l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution pacifique au conflit et mettre fin à la violence, aux tensions et à l'instabilité politique dans la région. Le Gouvernement vénézuélien lance un appel en faveur de la poursuite des négociations de paix, en application des accords conclus : la Feuille de route. »

Dans le même temps, je voudrais réaffirmer la position adoptée par la délégation du Venezuela l'an dernier, durant la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, présidée par le Ministre des affaires étrangères Roy Chaderton-Matos. À cette occasion, nous avons dit que

« dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance croissante, nous pensons que seuls le dialogue et la coopération nous permettront de trouver des formules à même de régler les conflits internationaux. Nous sommes préoccupés face à l'aggravation d'anciens conflits – conflits qui ne sont pas moins urgents du fait de leur durée – qui méritent toute notre attention. À cet égard, nous voudrions réaffirmer les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité qui invitent les parties à établir une paix

juste et durable au Moyen-Orient et à reconnaître la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États de la région, et leur droit à vivre en paix dans des frontières sûres, sans subir la menace ou l'emploi de la force. »

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Au nom du groupe de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir assuré la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

L'annonce par les Israéliens de leur intention d'expulser le Président Arafat du territoire palestinien constitue à n'en pas douter la toute dernière tentative de leur part d'empêcher tout effort visant à rétablir les droits des Palestiniens. Si l'on examine la trajectoire des activités de ces derniers mois, l'on note clairement que l'actuel régime israélien veut naturellement faire avorter toute nouvelle idée à la base ou assurer son échec durant sa mise en oeuvre. Cela est conforme à la politique passée de M. Sharon de s'opposer de façon féroce à toute sorte de paix avec les Palestiniens qui puisse conduire au rétablissement de leurs droits, y compris à la création d'un État palestinien viable et contigu.

Au cours des derniers mois et contrairement aux engagements israéliens, la construction de colonies de peuplement juives sur le territoire palestinien ne s'est pas arrêtée, encore moins remise en cause ni les résultats de cette politique annulés. En fait, les Israéliens ont déplacé un certain nombre de maisons mobiles dans des avant-postes nouvellement mis en place en Cisjordanie, tout en poursuivant sans relâche l'établissement de nouvelles colonies.

La politique de pure forme et de mépris des Israéliens et leurs subterfuges s'appliquent également dans d'autres domaines. La libération de prisonniers palestiniens, le retrait de l'armée israélienne du territoire palestinien, la fin de la politique d'étranglement des zones palestiniennes peuplées et l'allègement des bouclages et des règles de couvre-feu ne sont toujours pas mis en oeuvre.

Mais surtout et en dépit du cessez-le-feu déclaré par les groupes palestiniens, les Israéliens n'ont jamais arrêté leur agression armée. Leur campagne sanglante contre les Palestiniens, y compris leur politique

criminelle d'exécutions extrajudiciaires, continue sans relâche. Ils ont ainsi essayé de s'aliéner délibérément les Palestiniens et de les inciter à réagir de même, précipitant ainsi l'échec de la Feuille de route. La décision israélienne de tuer ou d'expulser le Président Arafat est une suite de la politique générale visant à faire avorter toute initiative de paix et maintenir l'emprise d'Israël sur la terre palestinienne.

Il est regrettable qu'une nouvelle fois, la semaine dernière, et pour la trente-sixième fois, les États-Unis ont eu recours au veto pour bloquer l'adoption d'un projet de résolution critiquant le régime israélien pour son crime contre les Palestiniens et exhortant les Israéliens à ne pas expulser le Président Arafat. Il n'est pas acceptable que le Conseil de sécurité soit paralysé face à une crise grave qui se trouve être en tête des priorités internationales. L'ensemble du monde et en particulier les peuples du Moyen-Orient sont perplexes face à l'ampleur de cette politique de double critère et à la sélectivité avec laquelle les différentes questions à l'ordre du jour du Conseil sont traitées.

L'expulsion du Président élu de l'Autorité palestinienne serait un crime flagrant qui plongerait la région dans un autre cycle de violences et il représente une tentative délibérée de porter un coup à tout espoir de paix véritable. La communauté internationale et en particulier le Quatuor international doivent assumer leurs responsabilités et empêcher les Israéliens de continuer à ignorer leur volonté. Nous pensons que l'Assemblée doit faire tout son possible pour empêcher les Israéliens de mettre en oeuvre leur décision. À cet égard, les États membres de l'OCI appuient le projet de résolution soumis à l'Assemblée et exhortent les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à voter en faveur de celui-ci.

M. Sow (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour vous assurer de la volonté de coopération de ma délégation et vous exprimer notre appréciation pour avoir organisé le présent débat plénier, en relation avec les graves et préoccupants développements qui se déroulent dans le territoire palestinien occupé.

L'adoption de la Feuille de route par Israël et l'Autorité palestinienne avait fait naître l'espoir de voir enfin la région du Moyen-Orient et de la Palestine en

particulier retrouver le chemin de la paix, de la stabilité et du développement. Malheureusement, l'accalmie n'aura été que de courte durée. La décision de principe du Cabinet israélien de bannir le Président de l'Autorité palestinienne de Ramallah de même que les menaces sur sa vie, dans le contexte d'une recrudescence du cycle de violences, d'attentats-suicide et de représailles, jettent la région entière au bord du précipice et sont de nature à anéantir le plan de paix du Quatuor.

Cette décision, de l'avis de ma délégation, représente en soi une grave faute politique aux conséquences imprévisibles, qui ne saurait être tolérée. La communauté internationale doit agir dès maintenant pour mettre un terme à la dégradation du processus de paix et oeuvrer avec plus de détermination et d'unité à la relance du dialogue entre Israël et la Palestine. L'action de notre Assemblée doit se traduire par l'adoption du projet de résolution soumis à notre examen. C'est là un message d'encouragement à la paix et au respect des engagements pris par les parties et par la communauté internationale dans le cadre de l'application de la Feuille de route.

Mon pays, la République de Guinée, soucieux du respect du droit international, voudrait rappeler que le Président Yasser Arafat est l'incarnation de la légalité et de la légitimité de la lutte du peuple palestinien pour son autodétermination. Nous réaffirmons également notre inébranlable conviction que les États de la région, y compris l'État d'Israël et un État pour la Palestine, ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est pourquoi la Guinée ne cessera d'exhorter toutes les parties, ainsi que la communauté internationale, à oeuvrer à la reprise effective et rapide du processus de paix en vue de la conclusion d'un règlement pacifique et politique final. Nous formons l'espoir que la réunion du Quatuor prévue la semaine prochaine à New York contribuera par des décisions vigoureuses à donner une nouvelle impulsion à la Feuille de route et à favoriser l'avènement rapide d'une ère de liberté, de paix et de prospérité solidaire dans la région du Moyen-Orient et de Palestine.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Sur fond d'escalade de l'offensive militaire d'Israël contre la Palestine, le Gouvernement israélien a pris, le 10 septembre, la décision d'expulser le Président

palestinien, M. Arafat, et il a été dit que le Premier Ministre israélien, M. Sharon, avait donné consigne à l'armée de monter dans le détail une opération d'expulsion.

La décision israélienne d'expulser Arafat, Président légitimement élu du peuple palestinien, est une violation gratuite de la souveraineté de la Palestine et relève du terrorisme international bafouant le droit et la pratique internationaux. Cet acte inconsidéré a contrarié une fois de plus les attentes des peuples du monde entier qui aspirent au règlement pacifique de la question palestinienne.

La responsabilité de cet acte, qui risque une fois de plus de replonger la question palestinienne dans l'engrenage maléfique de la violence, revient entièrement à la partie israélienne, puissance occupante. La cause des Palestiniens et des autres peuples arabes, qui essaient de recouvrer leurs droits fondamentaux et leur droit à l'autodétermination, est justifiée. La délégation de la République populaire démocratique de Corée espère qu'Israël reviendra sur sa décision d'expulser le Président Arafat et se retirera des territoires occupés et qu'il sera accédé rapidement à la cause de la création d'un État palestinien dirigé par Arafat.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit également cette occasion pour exprimer tout son appui et sa solidarité à l'égard de la lutte des peuples arabes pour un règlement juste de la question du Moyen-Orient.

M. Spatafora (Italie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne est profondément préoccupée par cette dégradation dangereuse de la situation. Notre priorité est d'inviter instamment les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue, à mettre un terme à la violence et à respecter leurs obligations en poursuivant la mise en oeuvre de la Feuille de route du Quatuor.

La présidence et les États membres de l'Union européenne condamnent fermement la décision de principe d'Israël d'expulser le Président de l'Autorité

palestinienne et appuient unanimement l'appel lancé le 12 septembre par le Conseil de sécurité au Gouvernement israélien afin qu'il ne mette pas cette décision à exécution. L'Union européenne a déjà exprimé clairement son opposition à toute mesure contraignante prise à l'encontre du Président dûment élu de l'Autorité palestinienne et a exhorté les autorités israéliennes à s'abstenir de toute mesure de ce type. L'Union européenne estime que la décision israélienne est une grave erreur et qu'elle contribue à aviver les tensions et, par là, à compromettre toute solution négociée du conflit en cours. L'Union européenne regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution par consensus.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes contre des citoyens israéliens. Ces attentats font obstacle aux efforts que déploie la communauté internationale pour rétablir la paix dans la région et sont préjudiciables aux intérêts du peuple palestinien. L'Union européenne considère les auteurs de ces actes comme des ennemis de la paix. Elle exhorte instamment l'Autorité palestinienne à prendre toutes les mesures concrètes qui s'imposent contre ces organisations terroristes, qui sont opposées à tout dialogue politique et qui mettent en péril tous les efforts pour rendre l'espoir aux populations et rétablir la paix, la sécurité et de meilleures conditions de vie dans la région.

C'est dans ce cadre que l'Union européenne a ajouté la division politique du Hamas à la liste européenne des organisations terroristes. L'Union européenne renouvelle l'appel lancé par le Conseil européen de Thessalonique à toutes les organisations palestiniennes pour qu'elles déclarent immédiatement un cessez-le-feu sans conditions. L'Union européenne rappelle également que dans les conclusions de la présidence du Conseil européen de Thessalonique, celui-ci a invité Israël à s'abstenir de toute mesure punitive, notamment les exécutions extrajudiciaires, et à agir dans le respect du droit international.

L'Union européenne réaffirme l'importance stratégique de l'Autorité palestinienne en tant que partenaire pour la paix. L'Union européenne a fermement insisté sur la nécessité de la formation rapide par Ahmed Qoreï, le Premier Ministre nouvellement nommé, d'un nouveau Gouvernement palestinien doté des pouvoirs voulus pour prendre les décisions qui s'imposent en ce qui concerne les priorités de la lutte contre le terrorisme, les efforts de

relance du processus de paix avec Israël dans le cadre de la Feuille de route du Quatuor et la poursuite sans plus de retard des réformes politiques et économiques de l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne est fermement convaincue que pour parvenir à un règlement pacifique, juste et durable du conflit et à une paix globale dans la région, y compris en Syrie et au Liban, il n'y a pas d'autre solution que l'application rapide, de bonne foi, par les deux parties de la Feuille de route du Quatuor, qui contient un échéancier clair pour la création d'un État palestinien indépendant et viable, coexistant avec Israël en paix et en toute sécurité et pour la normalisation des relations arabo-israéliennes.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne a exhorté les deux parties à prendre les mesures suivantes. L'Autorité palestinienne doit constituer un nouveau gouvernement, réorganiser ses forces de sécurité et les placer sous le contrôle du nouveau Premier Ministre, rétablir l'ordre, mener des efforts manifestes pour démanteler les organisations terroristes, mettre en œuvre les réformes déjà lancées et organiser en temps voulu des élections démocratiques et transparentes.

Le Gouvernement israélien doit retirer son armée des régions autonomes, mettre un terme aux assassinats ciblés, soulager les souffrances du peuple palestinien en levant les barrages routiers et en mettant fin aux autres restrictions qui leur sont imposées et geler les activités de colonies de peuplement ainsi que la construction du mur de sécurité, ligne de conduite qui compromet l'éventualité d'un règlement politique du conflit.

L'Union européenne réitère son engagement en faveur du processus de paix afin que ces mesures soient effectivement mises en œuvre. Elle souligne également la nécessité d'une action résolue et coordonnée de la part de la communauté internationale. L'Union européenne maintient des contacts étroits avec toutes les parties intéressées et estime que la prochaine réunion ministérielle que le Quatuor tiendra à New York constituera, comme le prévoit la feuille de route, l'instance appropriée permettant de faire une évaluation des résultats obtenus par les parties dans leur application du plan, et de décider des futures mesures à prendre pour assurer un contrôle effectif et crédible sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour de ce matin.

Sur la demande de délégations, je suspends la séance pendant 15 minutes.

La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 13 h 55.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne.

Après d'intenses consultations extrêmement constructives avec les auteurs, que je remercie sincèrement de la souplesse dont ils ont fait preuve, dans l'intérêt commun de la paix et de la sécurité, j'aimerais proposer, au nom de l'Union européenne, les amendements suivants au projet de résolution intitulé « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé ».

« Réitérant sa grave préoccupation face aux événements tragiques et violents qui se déroulent depuis le mois de septembre 2000, qui ont entraîné d'énormes souffrances et fait de nombreuses victimes innocentes dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël ».

En outre, nous proposons d'insérer les nouveaux alinéas du préambule ci-après à la suite du troisième alinéa du préambule. Les deux nouveaux paragraphes dont je vais donner lecture deviendront les quatrième et cinquième alinéas du préambule. Le quatrième alinéa du préambule se lit comme suit :

« Condamnant les attentats-suicide et l'intensification récente, et rappelant à cet égard que dans le cadre de la feuille de route, l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence et à la terreur ».

Le cinquième alinéa du préambule se lit comme suit :

« Déplorant les exécutions extrajudiciaires et l'escalade récente et soulignant qu'elles constituent une violation du droit international et du droit international humanitaire et

compromettent les efforts visant à relancer le processus de paix, et qu'elles doivent être arrêtées ».

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom des auteurs du projet de résolution.

Je voudrais remercier la Communauté européenne pour les efforts importants et fructueux qu'elle a déployés lors des négociations de ce projet de résolution. Dans un esprit de compromis et d'efforts concertés dans cette instance, je voudrais dire que nous approuvons les amendements présentés par l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je souhaite consulter l'Assemblée en vue de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.12 tel qu'oralement révisé. À cet égard, comme le document n'a été distribué que ce matin, il faudra déroger aux dispositions pertinentes de l'article 78 du Règlement intérieur. Les dispositions pertinentes de l'article 78 sont les suivantes :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/ES-10/L.12 tel qu'oralement révisé. Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leurs votes avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous allons voter en faveur du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Nous nous sommes déjà alignés sur la déclaration faite par le distingué représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne, qui souligne nos préoccupations communes à propos de la situation qui se détériore dangereusement au Moyen-Orient.

Nous avons toujours dénoncé tous les actes de terrorisme et de violence. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de cause juste qui pourrait justifier

des actes terroristes. Cependant, la lutte contre le terrorisme ne doit pas entraîner de nouvelles violences. Il est donc plus urgent que jamais que les parties au conflit commencent à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Feuille de route, laquelle traite également de l'élimination du terrorisme.

Il existe de nombreuses preuves attestant que le processus conçu pour assurer la sécurité ne peut pas être détaché du processus politique lui-même. On ne saurait permettre à ce conflit d'imposer sa volonté sur les peuples de la région. Le cycle tragique de violences prive des générations entières d'un avenir meilleur. Ces effets ravageurs se font hélas ressentir dans toute la région. Il incombe par conséquent aux deux parties et à la communauté internationale de retrouver la confiance nécessaire pour parvenir à une solution juste et durable à cette question. L'expulsion d'un dirigeant élu ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

M. Clodumar (Nauru) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, Monsieur le Président, les félicitations sincères de ma délégation pour votre accession à la présidence. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler étroitement avec vous et votre administration au cours des 12 mois à venir.

La délégation de Nauru s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisi. La délégation considère que les deux parties au conflit ont raison : elles ont raison de désirer la paix et la sécurité pour leur peuple. Pourtant, les deux parties ont tort : elles ont tort d'utiliser de tels moyens pour atteindre les objectifs souhaités.

En conséquence, Nauru ne veut pas avoir à décider qui a raison et qui a tort. Nous désirons que le conflit soit réglé pacifiquement et que les deux parties fassent ce qui est nécessaire pour permettre au processus de paix de prendre racine dans le cadre de la Feuille de route et de se transformer en arbre portant des fruits pour les enfants d'Abraham dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste souhaitant expliquer son vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/ES/10/L.12, tel qu'oralement révisé.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet : Bangladesh, Jamahiriya arabe libyenne et Maroc.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie et Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Canada, Colombie, Fidji, Guatemala, Honduras, Kenya, Nauru, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Tonga, Tuvalu.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leurs votes avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement chilien a condamné sans aucune équivoque l'annonce faite par le Gouvernement israélien d'expulser le Président de l'Autorité palestinienne des territoires occupés. Une telle mesure ne contribue pas à la paix au Moyen-Orient. C'est une atteinte à la dignité d'un peuple et de son Autorité légitimement constituée sur la base d'un processus démocratique.

Le Chili condamne assurément tous les actes de terrorisme d'où qu'ils viennent. Les pertes de vies innocentes – palestiniennes ou israéliennes – inspirent le même rejet de notre part.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité ne se soit pas uni autour du projet de résolution dont il était saisi. Nous avons voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté, en nous félicitant des changements apportés au texte qui lui ont valu un plus large appui à l'Assemblée générale.

Nous sommes d'avis que la solution du problème israélo-palestinien ne peut être trouvée que par la persévérance et la patience à la table des négociations. Il ne faut ménager aucun effort dans les jours à venir pour relancer les pourparlers de paix dans les limites de la légalité internationale et du strict respect des résolutions des Nations Unies, conformément aux engagements fermement pris par les parties au Sommet d'Aqaba, afin d'assurer la mise en oeuvre effective de la Feuille de route du Quatuor. Les peuples de la Palestine et d'Israël méritent enfin de vivre en paix à l'intérieur d'États libres, souverains et sûrs.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous associons notre voix à celle de la communauté internationale pour appeler à la cessation du cycle de violence impitoyable qui frappe la région. Nous regrettons la perte de tant de vies innocentes tant en Israël que dans les territoires occupés. Nous jugeons

odieux les attentats terroristes perpétrés contre les civils. Mais nous ne pouvons pas non plus approuver les exécutions extrajudiciaires comme réponse à ces attentats. Il nous apparaît clairement que les deux parties doivent prendre des mesures concrètes, réciproques et parallèles pour reculer devant le précipice et s'acheminer vers un terrain plus sûr. Nous appuyons donc les efforts du Quatuor pour relancer la Feuille de route ou ce qui pourrait prendre sa place. Afin d'éviter une polarisation encore plus grande de la situation, nous nous sommes abstenus toutefois de voter sur la résolution qui a fait l'objet de nos délibérations aujourd'hui.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou appuie énergiquement la cessation de tout acte de violence, y compris les actes terroristes, visés dans la résolution. Nous convenons également que les actes d'expulsion ne sauraient être tolérés, et nous appuyons tous les efforts que le Quatuor pourrait déployer pour que les parties au conflit respectent la Feuille de route. Cependant, nous nous sommes abstenus parce que la résolution ne qualifie pas catégoriquement les attentats-suicide à la bombe d'actes de terrorisme répréhensibles.

Je tiens à rappeler l'Assemblée que le Pérou a été la victime du terrorisme pendant plusieurs années. Nous voudrions également rappeler que c'est lors d'un attentat-suicide – qui n'est toutefois pas lié au sujet de la résolution – que Sergio Vieira de Mello et d'autres fonctionnaires des Nations Unies ont perdu la vie il y a à peine un mois.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Un grand nombre d'éléments dans cette résolution ont l'appui du Canada, y compris l'exigence faite à Israël et aux Palestiniens de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route. Le Canada souscrit également à l'opposition que la communauté internationale manifeste aux mesures qu'Israël pourrait prendre contre le Président de l'Autorité palestinienne. Les assassinats extrajudiciaires sont contraires au droit international et ne peuvent être tolérés. L'implantation et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et la construction d'une barrière de sécurité dans les territoires palestiniens occupés sapent les espoirs des Palestiniens et portent atteinte aux perspectives d'une paix équitable.

Toutefois, la résolution ne procède pas à une évaluation juste et précise des problèmes de sécurité

que connaissent les Israéliens. Une attention insuffisante est accordée à la responsabilité de l'Autorité palestinienne quant aux mesures nécessaires pour arrêter le terrorisme et l'incitation au terrorisme. L'Autorité palestinienne doit véritablement et immédiatement s'attaquer aux actes de terrorisme odieux qui continuent d'être perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres. La violence n'est pas une voie qui mène à la création d'un État palestinien. La résolution ne reflète pas cette réalité et pour ces raisons, le Canada s'est abstenu lors du vote.

M. Haneda (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a fermement demandé au Gouvernement israélien de ne pas donner suite à sa décision d'expulser le Président Arafat. En même temps, nous estimons que l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures immédiates contre les factions extrémistes et renforcer son appareil de sécurité. Le texte amendé n'inclut pas de référence explicite en ce sens, mais il implique de façon générale la prise de telles décisions par la partie palestinienne. Nous avons donc voté pour la résolution. Il est de la plus haute importance que les parties israélienne et palestinienne rétablissent immédiatement le calme, reprennent leur dialogue et leur coopération conformément à la Feuille de route, fassent preuve de la plus grande retenue et déploient un maximum d'efforts pour mettre fin à la violence.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté, car nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies a une part de responsabilité en ce qui concerne la recherche d'une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient et la protection du peuple palestinien et de ses dirigeants contre la tentative d'Israël de les expulser de leur patrie.

En outre, nous avons voté pour le projet de résolution car il envoie le message clair de la communauté internationale que les pratiques israéliennes, et surtout, l'occupation continue par Israël, des territoires arabes occupés depuis 1967, sont la cause première des événements qui se déroulent actuellement dans la région. La politique israélienne d'implantation des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés est également illégale en vertu du droit international et des résolutions des Nations Unies et doit cesser.

Le vote de la Syrie pour la résolution se fondait également sur le fait que les actions des Palestiniens ne représentent qu'une réaction à l'occupation et aux pratiques d'implantation des colonies de peuplement qui se poursuivent dans les territoires palestiniens occupés ainsi qu'aux crimes de guerre et aux actes de terrorisme d'État perpétrés par Israël. Nous regrettons que certains n'aient pas évoqué cette forme de terrorisme telle qu'elle est pratiquée par Israël dans les territoires occupés, ni de sa persistance à commettre quotidiennement des crimes de guerre en perpétrant des assassinats politiques ciblés contre les dirigeants palestiniens, ni encore de la construction du mur d'apartheid qui se poursuit. Cela suscite déception et frustration chez les Palestiniens et les prive de tout espoir de parvenir à une paix complète et durable dans la région. Tous ceux qui peuvent voir les choses en face comprennent qu'Israël ne veut pas la paix dans cette région qui souffre depuis tant d'années de son attitude raciste, empreinte de colonialisme et d'expansionnisme.

Le fait que la Syrie ait voté en faveur de la résolution ne veut pas dire pour autant qu'elle approuve les références à la condamnation de la partie palestinienne, qui figurent au préambule du texte, alors que les pratiques israéliennes n'y sont pas condamnées de manière adéquate et claire. La Syrie exprime des réserves à l'égard de ces références figurant au préambule. La Syrie réaffirme sa détermination de parvenir à une paix juste et complète sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, des dispositions de Madrid, du principe de la « terre contre la paix » et de l'initiative de paix, adoptée lors du Sommet arabe de Beyrouth. Nous insistons toutefois sur le fait qu'atteindre cet objectif exige qu'Israël cesse immédiatement ses pratiques, fasse la preuve de sa volonté réelle de parvenir à la paix dans la région, une paix reposant sur la fin de son occupation de tous les territoires occupés, et revienne sur sa politique d'implantation colonialiste actuelle.

Nous comptons bien recevoir l'aide des pays du monde qui s'efforcent, sans relâche, de mettre un terme aux pratiques israéliennes et à son occupation des territoires arabes occupés. C'est la seule manière de parvenir à la paix que nous appelons tous ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de nos vœux.

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a quelques jours, après que le Conseil de sécurité a examiné le projet de résolution palestinien et l'a rejeté,

M. Arafat a été entendu disant que ces résolutions n'ont de toute manière que peu d'importance. Aujourd'hui, en toute vraisemblance, il adoptera le point de vue inverse.

Je ne répéterai pas durant notre présent débat nos commentaires, mais je dirai que la résolution adoptée aujourd'hui ne rapprochera pas les Israéliens et les Palestiniens de la paix et n'améliorera pas le rôle et la réputation de l'Organisation des Nations Unies.

Ce conflit tient fondamentalement au refus de la direction palestinienne, sous le contrôle de M. Arafat, de reconnaître et d'accepter le droit du peuple israélien à l'autodétermination et à vivre aux côtés de ses voisins arabes et palestiniens. C'est pourquoi aucun accord de paix n'a jamais été et ne sera jamais suffisant pour M. Arafat. C'est le message qui est envoyé lorsque des hommes, des femmes et des enfants innocents sont déchiquetés alors qu'ils sont assis dans une pizzeria, dans un café ou qu'ils se trouvent dans le bus pour se rendre au travail, tout cela à cause des actes mêmes de M. Arafat ou de ses oublis. Suggérer que ces horribles attentats suicide sont à mettre sur le même pied que les mesures de défense prises par Israël contre des combattants illégaux, ainsi que la résolution le fait, ne fait montre d'aucun équilibre diplomatique, et dénote un véritable aveuglement moral.

Israël a voté contre la résolution car le processus de paix et la Feuille de route ne progresseront pas avec des textes si partiels ni en venant à la défense d'un homme qui a, plus que tout autre, enterré les chances de la paix. Nous sommes convaincus que de nombreux représentants présents dans cette salle le savent et nous regrettons que certains n'aient pas eu le courage de leurs convictions et n'aient pas voté en leur âme et conscience.

Le représentant palestinien et son chef, M. Arafat, ont obtenu aujourd'hui un nouveau bout de papier. Les peuples palestinien et israélien, qui souhaitent et méritent tant la paix, ont eux, je le crains, obtenu bien peu. Le représentant palestinien a parlé de folie. Mais ce qui est insensé, c'est que plutôt que de se concentrer sur l'amélioration des réalités sur le terrain et de combattre le terrorisme, comme l'Assemblée en a le devoir légal et moral de manière à faire progresser la paix, nous consacrons plus de temps et de ressources à satisfaire ces initiatives palestiniennes. À notre avis, la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et les

perspectives de paix sortent affaiblies d'une telle démarche.

Nous, État d'Israël, espérons voir de meilleurs jours pour l'ONU.

M. Kronfo (Liban) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait prononcer la déclaration suivante en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Le Liban a voté pour la résolution que nous venons d'adopter pour exprimer son soutien aux revendications légitimes des Palestiniens, peuple dont la terre est occupée et qui est victime d'injustices infligées par les forces israéliennes d'occupation. Ce vote ne veut pas dire pour autant que le Liban accepte certains des éléments du préambule de la résolution qui manque clairement de condamner haut et fort les crimes quotidiens commis par Israël contre le peuple palestinien.

L'adoption de cette résolution aujourd'hui, qui rappelle les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est une nouvelle fois la preuve de la conviction de la communauté internationale que le principal obstacle à la paix au Moyen-Orient est la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes.

M. Tidjani (Cameroun) : Notre position sur cette affaire est connue et nous l'avons rappelée, il y a peu, au Conseil de sécurité. Le retour de la violence compromet l'application de la Feuille de route, tout comme les menaces de toute sorte qui pèsent sur le Président élu de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, porte-parole du peuple palestinien.

Nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties de s'accepter mutuellement. Toute solution tendant à méconnaître la nécessité d'être deux pour dialoguer est un chemin qui ne mène nulle part. C'est pourquoi, nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de mesure, de responsabilité, de sens de l'histoire et qu'elles se décident à construire enfin la paix au Moyen-Orient. Cette paix passe par la création d'un État palestinien et son existence à côté d'un État israélien qui, à son tour, doit avoir des frontières sûres et internationalement reconnues; un État israélien vivant en sécurité.

Nous réitérons donc notre appel à créer autour des parties les conditions nécessaires à la reprise d'un dialogue constructif.

Le Cameroun, qui tient à l'intégrité physique et morale du Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, s'est abstenu tout à l'heure, parce que les amendements apportés au texte initial, pour lequel nous avons déjà obtenu des instructions, ajoutent à notre avis une nouvelle dimension à ce projet, qui fait que nous aurions eu besoin de nouvelles consultations avec notre capitale.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba a pour tradition de soutenir sans réserve les positions légitimes des pays arabes et, en particulier, de l'Autorité palestinienne. Selon nous, l'amendement déplorant les exécutions extrajudiciaires mais condamnant les attentats-suicide, que l'Union européenne a imposé comme condition à son soutien, constitue un acte de grande hypocrisie qui montre bien pourquoi le processus de paix n'avance pas.

La délégation cubaine regrette vivement que l'Assemblée générale se soit contentée de déplorer les actes criminels de terrorisme d'État que sont les exécutions extrajudiciaires. Cela révèle également toute l'hypocrisie de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne à présent la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, nous tenons à remercier chaleureusement l'Assemblée d'avoir appuyé la résolution d'aujourd'hui à une majorité aussi écrasante. Bien évidemment, nous remercions tout particulièrement nos frères du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés qui se sont portés coauteurs du projet de résolution et l'ont soumis à l'Assemblée générale à l'occasion de la reprise de sa session extraordinaire d'urgence.

Nous savons également gré à l'Union européenne et à sa présidence des efforts qu'elles ont consentis pour parvenir à un accord avec les coauteurs de la résolution. Certes, nous estimons que l'amendement proposé par l'Union européenne n'était pas assez équilibré. Néanmoins, compte tenu des circonstances,

nous avons pu l'accepter. Nous réitérons toute notre reconnaissance à l'Union européenne et à ses membres.

Malheureusement, il semblerait que, pour un très petit nombre d'États Membres, la question ne procède pas d'un problème de formulation ou de terminologie, mais qu'elle fait intervenir d'autres facteurs que, très franchement, nous avons du mal à saisir pleinement. Les efforts accomplis et le compromis obtenu sur les amendements à la résolution démontrent une nouvelle fois que rien n'a véritablement été entrepris pour parvenir à un consensus similaire au sein du Conseil de sécurité.

La principale question dont l'Assemblée générale est saisie est d'une importance capitale. Il était nécessaire que la communauté internationale représentée par cette assemblée adopte une position très nette sur la question. C'est précisément ce qui a eu lieu. Nous espérons que le Gouvernement israélien comprendra cette position très claire et la fera sienne,

même si ce que nous avons entendu il y a quelques instants reprend la position par laquelle Israël fait fi de la volonté internationale et foule aux pieds les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le droit international. Nous formons l'espoir qu'à l'avenir, la communauté internationale parviendra à imposer le respect de ses résolutions par la puissance occupante.

J'adresse de nouveau nos remerciements à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les pays qui ont pris part à cette réunion, et en particulier à ceux qui ont voté aujourd'hui en faveur de cette résolution très importante.

Le Président (*parle en anglais*) : La dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est maintenant ajournée conformément au paragraphe 10 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée.

La séance est levée à 14 h 40.